

Voie pro : Quel changement ?

Enseignement Professionnel



Il y a plus d'un an François Hollande était élu président de la République mettant en avant le mot d'ordre du changement.

Force est de constater que le changement annoncé n'a pas été à l'ordre du jour, en particulier pour la voie professionnelle.

Les personnels des lycées professionnels et des sections d'enseignement professionnel voient leurs conditions d'exercice continuer à se dégrader, les élèves de ces établissements subissent des conditions d'études de plus en plus difficiles.

Les créations de postes annoncées sont à peine perceptibles dans une politique globale d'austérité qui touche aussi l'Éducation nationale...

Les nouvelles ESPE (qui remplacent les IUFM) sont mal définies et n'ont pas de réels moyens pour enclencher les recrutements indispensables au bon fonctionnement du Service public d'Éducation.

La CGT Educ'action dénonce aussi la situation scandaleuse faite aux collègues contractuels (qui sont en majorité dans la voie professionnelle) à l'occasion de la mise en œuvre d'un plan de titularisation. Le ministère a montré sa volonté de maintenir la précarité dans l'Éducation nationale : ni concours, ni liste complémentaire dans certaines disciplines.

Si changement il y a, c'est bien dans l'accélération des arguments fallacieux et des statistiques habilement détournées pour développer l'apprentissage !

La loi dite de refondation de l'École, contre laquelle s'est prononcée la CGT Educ'action, prend à contre-pied son objectif affiché de « refonder » l'école, se contentant le plus souvent de renforcer les dispositifs déjà existants. La décision de décentraliser encore plus la voie professionnelle, via la carte des formations, est un axe majeur de la politique éducative de ce gouvernement.

Avec la future loi sur l'Apprentissage, une partie des formations sous statut scolaire est à terme menacée. Le gouvernement, les régions favorisent l'apprentissage qui est présenté comme un remède miracle à la difficulté scolaire et aux sorties du système éducatif sans qualification... Pas une semaine sans un nouveau rapport censé nous convaincre que la « mixité » des publics (apprentis-lycéens) et la mixité des parcours (au début sous statut scolaire puis ensuite en apprentissage) sont très simples à mettre en place et utiles pour les élèves...

Si changement il y a, c'est bien dans l'accélération des arguments fallacieux et des statistiques habilement détournées !

Sommaire :

p.2

- Réforme du bac pro
- CCF

p.3

- Apprentissage
- Décentralisation

p.4

- BTS : quelle poursuite d'études
- Bulletin adhésion

Du côté du bac pro en 3 ans et des CCF, aucun changement non plus : on se demande bien d'ailleurs pourquoi on changerait une politique qui a démontré sa nocivité...

Stoppons la dégradation continue de nos conditions de travail et celles de nos élèves, défendons des revendications ambitieuses pour nos LP/LPO/SEGPA/EREA.

Ensemble, mettons un coup d'arrêt à la casse de l'enseignement professionnel public !

2009 / 2013 : le bilan désastreux de la réforme

Annoncée, dès septembre 2008, par la généralisation du baccalauréat en 3 ans, la réforme qu'ont réussi à imposer en 2009 les ministres Darcos et Chatel, a aujourd'hui 4 années d'existence.

Après le départ de Sarkozy et l'arrivée d'un nouveau ministre de l'Éducation, Vincent Peillon, les personnels de l'enseignement professionnel pouvaient espérer qu'une réflexion s'engage rapidement à partir du constat catastrophique que nous tirons de cette réforme.

Malheureusement il n'en est rien. L'année scolaire 2012 / 2013 a été une année blanche, donc une année de perdue, en ce qui concerne l'indispensable redressement de l'enseignement professionnel.

Cette réforme, fortement dénoncée par les personnels et des organisations syndicales, dont la CGT Educ'action, a aujourd'hui apporté la preuve de sa nocivité.

- **Le décrochage scolaire**, loin de se réduire, est plus important qu'avec un cursus en 4 ans et l'articulation BEP / Bac pro. Il est d'environ 20 % entre la classe de seconde et celle de première professionnelle. Une partie des élèves semble perdue et ne comprend pas le sens réel de leur orientation.

- **Les conditions de travail** des élèves, comme des personnels, se sont dégradées. Les effectifs élèves ont augmenté sous l'effet combiné des suppressions de postes et de l'absence volontaire, d'indications précises pour les seuils de dédoublement et les demi-groupes. La mise en place des nouvelles grilles horaires, tri-annualisées, avec des blocs horaires à partager entre différentes disciplines, a potentiellement introduit des conflits dans les équipes pédagogiques, chaque collègue ayant la volonté de préserver la qualité de son enseignement dans un contexte de pénurie. **C'est la concurrence entre disciplines, entre collègues... en plus de la concurrence entre établissements.**



- **La réduction du nombre d'heures** d'enseignement, qu'a entraînée la disparition d'une année de formation, a comme conséquence une appropriation partielle des programmes nationaux par les élèves.

Qui peut, aujourd'hui, prétendre avoir "bouclé" correctement le programme alors que les 22 semaines de PFMP, les CCF et une année de moins de scolarité ont sérieusement entamé le potentiel horaire.

L'accompagnement personnalisé, lorsqu'il est mis en place, ne peut pas résoudre réellement les difficultés que rencontrent les élèves.

Au pire, cela renvoie l'échec à la responsabilité individuelle de l'élève ou à celle des enseignants.

Il est urgent pour nous d'obtenir l'ouverture de discussions avec le ministère sur l'avenir de la voie professionnelle. Il faut remettre en place des parcours diversifiés en 3 ou en 4 ans vers le baccalauréat professionnel. Il faut laisser une vraie possibilité aux élèves de CAP de poursuivre avec succès vers le baccalauréat.

La CGT a des propositions. Cela demande des moyens, il faudra les obtenir par nos mobilisations.

Le CCF

La mise en œuvre actuelle des CCF porte atteinte en CAP, diplôme intermédiaire (DI) et en Baccalauréat Professionnel, au caractère national des diplômes qui sont désormais des diplômes maison.

En effet, le CCF soumet les enseignants à des pressions scandaleuses afin de "relever" des moyennes qui pourraient porter préjudice à l'image de l'établissement, les met dans la posture aberrante de formateurs et de certificateurs, désorganise les établissements en favorisant l'absentéisme une fois les épreuves passées, porte atteinte à la qualité des enseignements. La perte de l'anonymat, crée des situations conflictuelles avec les élèves et les familles.

Le CCF repose sur le travail entrepris par les enseignants pour décrypter, analyser les textes, construire les situations de formation et d'évaluation, gérer les dossiers des élèves, avec un cadrage pédagogique et un

accompagnement des équipes totalement insuffisants (référentiels peu explicites, situations d'évaluation floues, pas d'harmonisation des grilles et des outils d'évaluation en général). De plus, pour chaque formation une épreuve est évaluée lors des PFMP, mais les tuteurs eux-mêmes, reconnaissent ne pas avoir les compétences pédagogiques pour finaliser les évaluations. Le CCF nécessite également une pédagogie individualisée impossible à mettre en place avec des effectifs de 30 élèves et plus, en particulier en enseignement général.

Enfin, les enseignants doivent assurer l'organisation administrative des CCF, convoquer les élèves, faire le suivi des PFMP, ce qui constitue une charge de travail considérable jamais reconnue. L'indemnité mise en place lors de la généralisation se révèle tout à fait insuffisante pour rémunérer le travail effectué et ne résout en rien les problèmes.

➔ C'est pourquoi, la CGT Educ'action demande un réexamen complet du mode de certification en classe de CAP, DI et Bac Professionnel.

Apprentissage :

même logique, mêmes effets !!

L'été n'aura pas été une période de relâche pour tout le monde...

Le mardi 2 juillet la Commission européenne a lancé une « alliance européenne pour l'apprentissage », appuyant encore davantage les réformes nationales visant à mettre en place ou à renforcer les programmes d'apprentissage au motif de lutter contre le chômage des jeunes, encore et toujours.

• **Présenté comme une voie d'excellence pour l'accès à la qualification** et à l'insertion professionnelle par le gouvernement, le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi a fixé l'objectif du nombre d'apprentis à 500 000 en 2017.

Pour y parvenir le gouvernement a déjà annoncé une concertation sur l'apprentissage dès septembre.

C'est la répartition de la taxe d'apprentissage qui sera au centre de la discussion, mais également la sécurisation du parcours de formation des jeunes.

Ce sont 550 millions qui sont d'ores et déjà prévus pour le développement de l'alternance, sans compter les milliards déjà alloués sous différentes formes dans le cadre des dispositifs publics d'aide.

• **Aucune rupture dans la logique de ce gouvernement socialiste** qui soutient l'apprentissage au détriment de l'enseignement professionnel sous statut scolaire et demande aux partenaires sociaux un engagement fort dans ce sens.



Du coup tous les moyens sont bons pour parvenir aux objectifs avec le soutien des Régions qui en ont la totale maîtrise. Comment, dès lors, ne pas mettre en concurrence ces deux voies de formation ?

• **Dans de nombreux cas déjà, les sections d'apprentissage se sont développées au détriment de la formation initiale.**

Une fois encore les économies potentielles sont au cœur du dispositif.

C'est oublier que si l'apprentissage peut être une réponse efficace pour certains, il ne peut être la solution pour l'ensemble des jeunes. Les contraintes sont bien plus fortes et les risques plus importants. Evidemment le gouvernement a prévu la parade : en introduisant la

mixité des parcours dans les LP, il se prému- nit des ruptures possibles des contrats. Et tant pis si les jeunes n'accèdent plus à la culture générale indispensable à la liberté de conscience et si les enseignants ne savent plus où donner de la tête... L'important n'est-il pas dans les économies réalisées et l'asservissement des salariés ou futurs salariés au patronat ?

Pour défendre nos intérêts et celui de la jeunesse que nous connaissons bien, il nous faudra du courage et de l'endurance. Nous n'en manquons pas. A nous de leur faire voir en nous mobilisant rapidement !

Acte III de la décentralisation

➔ **Un pas de plus vers la régionalisation de l'enseignement professionnel.**

Initié par Nicolas Sarkozy, le projet d'un acte 3 de décentralisation est repris par François Hollande.

Enfin divisé en trois parties, pour des raisons de prudence dans la perspective des élections municipales de 2014, le deuxième volet de ce projet fait des régions des acteurs majeurs de la politique menée en faveur de l'emploi et de la jeunesse **en les rendant pleinement compétentes en matière de formation professionnelle et d'apprentissage et en leur conférant un rôle de coordination et d'animation du service public de l'orientation.**

"La région élabore le contrat de plan régional de développement de l'orientation et des formations professionnelles". Ce contrat de plan définit, sur le territoire régional et notamment par bassin d'emploi, les objectifs en matière de filières de formation professionnelle initiale et continue compte tenu de la situation et des objectifs de développement économique du territoire. La région aura donc la maîtrise de la carte des formations.

L'appel à projets pour la mise en place de « **campus des métiers et des qualifications** » lancé par la lettre du 6 mai participe à cette même logique : **présenter l'enseignement professionnel comme un atout pour le redressement productif de la France et asservir l'offre de formation aux besoins immédiats et à court terme du patronat local qui plus est !**

Cette logique aura à coup sûr des conséquences désastreuses sur l'orientation, les conditions d'études et la poursuite d'études des jeunes. Comment envisager de regrouper dans une même classe des élèves et des apprentis quand on sait que les uns seront payés et que les autres ne le seront pas ? Bonjour la motivation...

Quel impact sur nos conditions de travail ? Comment mettre en place des progressions quand les uns seront présents une semaine sur deux et les autres en formation 6 à 8 semaines par an ? Quelle pédagogie pour quelle efficacité ?

Il est donc plus qu'urgent de nous mobiliser dès à présent pour faire entendre nos revendications et refuser ces pratiques qui remettent en cause le caractère national de la formation initiale et accélèrent le démantèlement du Service public d'éducation de la voie professionnelle !

Quelle poursuite d'études pour les élèves de la voie professionnelle ?

Le ministère de l'Education nationale annonce vouloir améliorer les dispositifs pour permettre une poursuite d'études des élèves de la voie professionnelle : les places en BTS seraient désormais en partie réservées aux élèves venant de bac pro (les élèves de la voie technologique sont alors censés aller en IUT). En juin 2013, 83 % des élèves de terminale Bac pro avaient demandé une place en STS !

Ceci étant dit, aucune classe d'adaptation n'est envisagée, le seul dispositif prévu est la possibilité de bénéficier de deux semaines de soutien à la place des deux semaines supplémentaires de stage prévues en terminale bac pro.

On peut douter très sérieusement de l'efficacité d'un tel dispositif ! Et ceci d'autant plus que, déjà aujourd'hui, il est possible aux élèves venus de bac pro d'intégrer un BTS (inscription automatique pour les élèves ayant eu une mention), mais avec peu de places en réalité, et pas de possibilité d'aider ces élèves à s'adapter. Si 40 % des élèves de bac pro accèdent à un BTS, moins de la

moitié obtient le diplôme... Est-ce que deux semaines de soutien vont réellement changer quelque chose ? Et ceci d'autant plus que les élèves de bac pro ont perdu une année de formation avec la réforme du bac pro en 3 ans.

→ La CGT Educ'action est favorable à plus de recrutement en BTS pour les élèves venant de la voie professionnelle mais considère qu'il est nécessaire de prévoir un dispositif sérieux d'adaptation, le niveau attendu en BTS et celui en Bac pro étant très différents. Nous refusons que le niveau du BTS baisse.



Nous revendiquons donc une réforme des STS permettant l'accueil des élèves venus des trois voies de formation. Nous considérons que cette filière constitue une poursuite d'études naturelle pour les bacheliers des voies professionnelle et technologique. Cela passe par la dotation de moyens pérennes en aval et en amont.

Des classes passerelles d'adaptation doivent être créées en 1^{ère} année de BTS pour les bacheliers professionnels désirant entreprendre des études supérieures. Dans cette logique, nous sommes opposés à l'ouverture de STS uniquement réservées aux bacheliers professionnels. Les élèves issus de l'enseignement professionnel doivent bénéficier d'heures de renforcement dans les disciplines d'enseignement général.

Enfin, nous refusons une réforme qui créerait des BTS à deux vitesses et revendiquons le maintien du caractère professionnel et national de ces diplômes.



4 p. Ens. Pro
sept. 2013

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : me syndiquer prendre contact

Nom.....Prénom.....

Adresse personnelle.....

Code postal.....Commune.....

Grade ou corps.....Discipline.....

Etablissement.....

Code postal.....Commune.....

Tél.....Mél.....

CGT Educ'action - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex - Tél. : 01 55 82 76 55- e-mail : unsen@ferc.cgt.fr